



## Compte Rendu de la réunion de Bureau du 7 février 2019

**Présents :** Jean Marc Bremens, Thierry Bremon, Bernard Baudouy, Jean-Pierre Stouls, Claude Charnay, Dominique Laffret, Mario Clemente, Philippe Grosso.

**Excusé :** Robert Merme.

**Invité :** Nicolas Jalabert.

### **1. Approbation du dernier compte rendu**

Pas de remarque.

### **2. SGS et Manex**

Le Manex et le SGS sont remis en forme afin d'être soumis à la DGAC.

### **3. Activité Club**

Pour JANVIER 2019, nous avons enregistré 48h30 de vol

sur OP 10h40

sur YD 23h00

sur EV 14h50

Nous sommes à +7 heures par rapport à 2018 avec +11h en R44 et -5h en R22.

Total depuis le début de l'année 48h30 en tout dont 35h en double commande.

### **4. Tarif club 2019**

Les montants seront identiques à 2018. Les cotisations club et FFG ont été prélevées sur le compte des pilotes qui étaient approvisionnés, le bureau demande aux membres d'approvisionner ces derniers en conséquence pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait. Un rappel a été adressé à ceux concernés le 6 courant.

### **5. Assemblée générale club 2018**

Celle-ci se déroulera le 8 mars 2019 à 18h30 .Un membre est sortant et ne souhaite pas renouveler son mandat, les candidats qui souhaitent s'inscrire sont les bienvenus. Le bureau a déjà reçu une candidature...

#### **6. Taxe d'atterrissage**

Pour rappel, celle-ci doit être payée par le pilote sur place. Dans le cas contraire, une somme de 25 euros sera prélevée sur le compte pilote, en sus de la taxe due, à l'exception des lieux où celle-ci est forfaitisée en relation avec le centre inter-club (Roanne, Bourg, St Etienne, Chalon, Macon, Valence, Versoud, Chambéry, Grenoble). Par ailleurs il est rappelé que les frais de balisages seront prélevés au pilote.

#### **7. Règlements des pilotes**

Le terminal de paiement choisi est le monetico du CIC. Il vient d'arriver et sera mis en fonctionnement prochainement.

#### **8. ATO/DTO**

Le bureau décide le passage en DTO.

#### **9. Visite DGAC**

Le responsable pédagogique a rencontré Mr Pichon de la DGAC qui a transmis le compte rendu de sa visite. Une réponse a été fournie, la prochaine visite est prévue le premier mars.

#### **10. OPENFLYER**

La nouvelle version sera mise en service à partir du 11 février 2019. La gestion des validités sera réinstallée d'ici la fin février.

#### **11. Divers**

Rappel pour les DZ : respecter strictement la réglementation (numéro de la PAF 0426229897 ou bpa-sudest-dzpaf-69@interieur.gouv.fr). L'article de loi du 06/05/96 sera déposé parmi les documents des machines avec l'adresse et le numéro à contacter.

La réunion est levée à 20h00.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Marc BREMENS

Thierry BREMON